

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2018

MODALITÉS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS - (N° 545)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par
Mme Kuster

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.